

	<b>DEPARTEMENT DU NORD</b>  <b>COMMUNE DE MONS EN PEVELE</b> <b>230 rue du Moulin</b> <b>59246 MONS EN PEVELE</b>  <b>EXTRAIT du PROCES VERBAL</b> <b>des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
	<p>L'an deux mil VINGT SIX  Le SEIZE AVRIL à 19H00  Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie à Mons-en-Pévèle, sur la convocation, en date du 10 Avril 2026, qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19  Présents : 14  Absents représentés : 4  Absents non représentés : 1  Votants : 18</p> <p><b><u>DELIBERATION</u></b>  <b><u>2026-24</u></b></p>	<p><b>Etaient présents :</b> Mr PEREZ Sylvain, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mr MILLEVILLE Francis, Mme LOBERT MANOUVRIEZ Pauline, Mr VERHAEGEN André, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mr HENNETTE Philippe, Madame TUFFIER Corinne, Mme HAMAÏDE Louise, Mr MORTREUX Jean-Louis, Mme DELANNOY Muriel, Mr DURIEZ Pierre</p> <p><b>Absents excusés :</b> Mr LESAGE Vincent donne procuration à Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, Mme LAUNOIS Christine donne procuration à Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mr FRAIM Laurent donne procuration à Mr PEREZ Sylvain, Mr MERCIER Julien donne procuration à Mr MILLEVILLE Francis</p> <p><b>Etaient absents :</b> Mr DELANNOY Michel</p>
	<p>Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Mme BOONE Monique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

## FINANCES : SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

Au-delà des manuels et fournitures scolaires qui sont à la charge du budget communal, deux dispositifs permettent d'augmenter les moyens pédagogiques de l'école et d'agrémenter la vie scolaire des enfants. La coopérative scolaire est gérée par l'équipe pédagogique sous la responsabilité du directeur de l'école. Elle est alimentée par ses ressources d'activités organisées par des bénévoles, notamment les parents d'élèves : kermesse (tickets, gâteaux, boissons ...), activités Noël (photos, cadeaux) ...

Elle permet l'acquisition du "petit matériel" utilisé principalement dans la pratique des arts plastiques. Ces actions se sont depuis élargies puisqu'elles permettent aussi de compléter le financement de certaines sorties, projets de classe et animations scolaires.

La caisse des écoles, quant à elle est gérée par la mairie sous la responsabilité du maire et est alimentée par une subvention communale dont le montant est défini chaque année dans le cadre du budget.

La commune attribue traditionnellement à la Caisse des écoles une subvention exceptionnelle de 7 500 € tous les deux ans, destinée notamment au financement des voyages scolaires, en complément d'une subvention annuelle de fonctionnement de 2 000 €.

Or, l'organisation des activités de la Caisse des écoles a évolué, avec la mise en place de voyages scolaires désormais organisés chaque année.

Afin d'adapter le soutien financier de la commune à cette nouvelle périodicité, il est proposé de remplacer le versement biennal de 7 500 € par une subvention annuelle de 3 750 €, sans modification du montant global sur deux ans.

La subvention annuelle de fonctionnement de 2 000 € demeure inchangée.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce nouveau mode de financement et d'autoriser le versement d'une subvention annuelle de 3 750 € à la Caisse des écoles, en complément de la subvention de fonctionnement.

La subvention totale versée à la Caisse des écoles est de 5750€.

Le conseil municipal, Madame Pauline LOBERT-MANOUVRIEZ, adjointe entendue à la majorité des membres présents et représentés,

APPROUVE par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 18 VOTANTS

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657364 du Budget Primitif

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

**Le Maire**

**Sylvain PEREZ**

